

Retour sur l'histoire de Désiré Villain, peintre

Ce 5^e portrait par l'association coquainvillaise Les amis de la marquise de Prie clôt notre série estivale consacrée à la présentation des illustres personnages coquainvillais.

Coquainvilliers. Désiré Villain est né à Coquainvilliers le 25 mars 1925. Comme il le souligne le portrait que dresse de lui sur son site internet le dessinateur, peintre, portraitiste et essayiste normand Jean-Claude Huyghe, « il trouve sa vocation au contact de son père, aquariste de talent. Sa formation se complète par la fréquentation d'ateliers dont celui d'Antonio Lemolla, grand ami de Maurice Vlamink. Son inspiration, il la puise dans son grand atelier de plein air qu'est la nature. Sa peinture est le fruit d'un long travail, fort étalé dans le temps, la

superposition de glacis successifs n'est que prétexte à suggérer des sujets aux travers de sensations que lui procure sa vision. »

Pour Désiré Villain, « c'est de la lumière que naissent les paysages, les natures mortes et les portraits. Le mystère doit être permanent et permettre de peindre la pensée. » Considérant que « la peinture se doit d'être dotée d'un discours universel », Désiré Villain fut l'invité du 29^e Salon d'art de Cas-telnaudary. Ses œuvres les plus célèbres sont les *Alpilles* ; les *Homards* ; les *Iris*.

Désiré Villain s'est éteint à Manosque (Alpes-Maritimes) le 23 mars 1999, à l'âge de 74 ans.

Tous nos remerciements vont à la présidente de l'association Corinne Machellet pour sa précieuse collaboration sans l'aide de laquelle elle n'aurait pas vu le jour dans nos pages.

■ BEAUMONT-EN-AUGE

Il faudra retourner aux urnes pour compléter le conseil municipal

Après les démissions successives au sein du conseil municipal, les habitants sont appelés à voter le 10 octobre. Une élection partielle afin d'élire un nouveau maire.

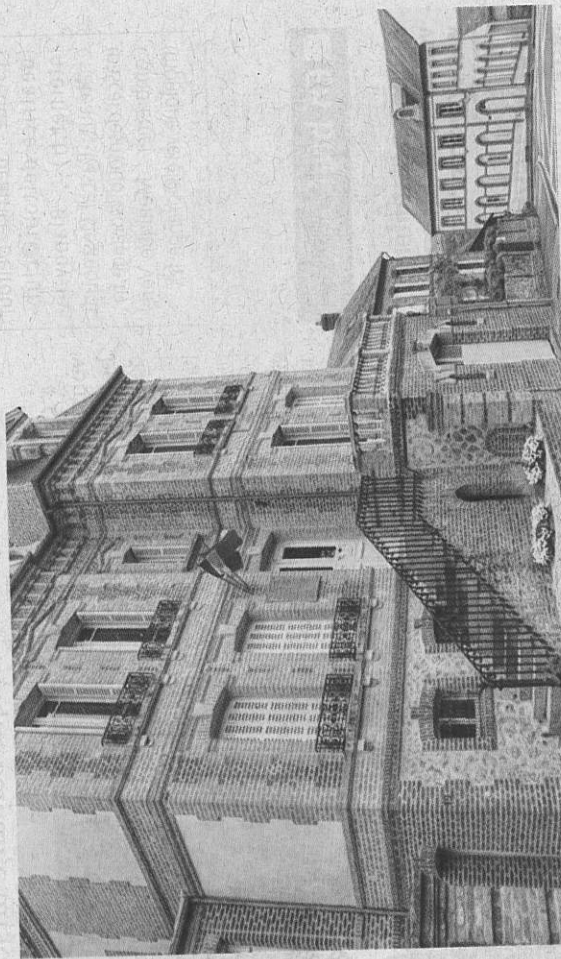
Élection municipale, épisode 2 à Beaumont-en-Auge : les habitants sont appelés aux urnes dimanche 10 octobre prochain.

Pourquoi revote-t-on ?

Cette élection municipale partielle complémentaire a pour but de compléter le conseil municipal, dont trois sièges sont actuellement vacants, afin de pouvoir élire un nouveau maire. Au cours de l'été, Benoît Laviec avait démissionné de son poste de premier édile*, souhaitant toutefois rester conseiller municipal. Les mois précédents avaient été marqués par trois démissions* : celles de Julien Grandcollot, premier adjoint, et de Nicolas Maestrallet, conseiller municipal, suivie de Sophie Lattes, conseillère municipale.

Quels candidats ?

Les déclarations de candidatures devront être déposées à la sous-préfecture de Lisieux entre le mercredi 15 et le jeudi 23 septembre, pour le premier tour de scrutin et, les 11 et 12 octobre



Le scrutin se déroulera à la mairie, dimanche 10 octobre.

pour l'éventuel second tour. Plus d'infos par téléphone en appelant le 02 14 47 60 50 ou le 02 14 47 60 51.

Comment se déroule le scrutin ?
Le scrutin, qui se déroulera

à la mairie le 10 octobre, sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures. Le cas échéant, un second tour sera organisé le dimanche 17 octobre 2021.

Camille RUFFRAY

■ Articles dédiés à retrouver sur notre site internet.